



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du Budget

Paris, le **29 JUIN 2021**

Télédoc 242  
Affaire suivie par : Sylvie Coutures  
Bureau 1BLF  
Tél. : 01.53.18.71.02  
Mèl. : [sylvie.coutures@finances.gouv.fr](mailto:sylvie.coutures@finances.gouv.fr)

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES  
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE  
MINISTERIELLE, LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIERES  
ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

NOR : CCPB2113513C  
N° interne **DF-1BLF-21-3419**

**Objet : Projet de loi de finances pour 2022 – Elaboration des annexes générales jaunes**

**P.J. : 7 annexes**

L'article 51-7° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que le Gouvernement joint chaque année au projet de loi de finances des annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement, dites « annexes jaunes ». Ces annexes sont actuellement au nombre de 29.

Depuis le PLF 2020 et afin de répondre aux nombreuses critiques liées au retard de transmission des documents budgétaires, le calendrier d'envoi au Parlement a été modifié et une date unique de transmission définie.

**Cette année, les annexes jaunes devront donc être déposées et distribuées au plus tard le mardi 12 octobre 2021.**

En conséquence, je vous invite à vous organiser en vue d'assurer le respect des délais de livraison de ces documents et ainsi à contribuer à leur utilisation accrue par la Représentation nationale.

Les exigences de délais ne doivent pas faire oublier les exigences de qualité : il est indispensable d'améliorer la qualité de ces documents, qui ne sauraient constituer une simple reprise d'informations déjà disponibles dans les projets annuels de performances ou dans les documents déjà rendus publics par les administrations.

Vous veillerez, par conséquent, à prévoir l'insertion de commentaires ou d'analyses qui permettent d'apporter un éclairage sur le contexte de la mise en œuvre et sur les objectifs des politiques publiques. Le ministère principalement concerné par chaque « jaune » devra notamment s'assurer que le document comporte une introduction générale qui mette en perspective les données présentées, rappelle les objectifs de la politique poursuivie et fournisse des précisions méthodologiques le cas échéant.

Les données chiffrées contenues dans les « jaunes » doivent être actualisées et cohérentes avec celles contenues dans les projets annuels de performances.

Les documents devront faire état des informations utiles relatives au Plan de Relance de l'économie et, lorsque cela est pertinent pour analyser l'évolution des crédits sur la période passée, des impacts liés à la crise sanitaire sur les politiques exposées.

Votre concours à l'élaboration de ces annexes s'établira selon les modalités suivantes :

- Si votre département ministériel est responsable de l'élaboration d'un fascicule « jaune » : vos services assureront la centralisation des données, les exploiteront et prépareront un projet de texte en s'assurant de sa mise en forme graphique. **Ce projet, une fois finalisé devra être transmis à vos correspondants réguliers de la direction du budget le vendredi 17 septembre 2021 au plus tard, sauf calendrier anticipé mentionné dans les annexes dédiées à certains jaunes .**

- Si votre département ministériel doit contribuer à un ou plusieurs « jaunes », il appartiendra à vos services de transmettre les informations nécessaires au ministère désigné comme responsable du fascicule bien amont des délais requis afin de faciliter son travail.

Pour le Ministre et par délégation  
La directrice du budget



Amélie VERDIER